

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020

Présents : JL Martin – M Charbonnier – N Fontany – A Rixte – R Givaudan – A Milési – A Buffet – C Alligon – G Gosselin – C Soureillat – JL Legrand – P Théolas – B Jouve – P Fabre

Absents excusés : N Haddad- S Veyrier

Absents : F Crespo – C Thibaud – D Thévenieau

Pouvoirs : N Haddad à JL Legrand – S Veyrier à JL Martin

Date de convocation : 5 mars 2020

Secrétaire de séance : André Buffet

Séance ouverte à 18h00

Monsieur le Maire ouvre cette dernière séance du Conseil Municipal, se lève et s'adresse à toute son équipe municipale.

« Cette dernière réunion de conseil municipal de la mandature est forcément particulière et c'est avec une certaine émotion que je vais la présider.

Je remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur participation active aux travaux municipaux. Je tiens à vous remercier sincèrement pour vous être investis sans compter ni votre temps, ni votre énergie tout ceci pour servir notre village et ses habitants.

Nous nous sommes réunis à l'occasion de 63 conseils municipaux, nous avons voté et donné notre opinion sur 540 délibérations sans compter les réunions de travail, les commissions extra-municipales, les commissions d'appels d'offres et bien d'autres.

Cela a été un immense plaisir de présider cette assemblée et d'avoir travaillé à vos côtés.

Je m'adresse à présent aux neuf d'entre vous qui ont décidé de ne pas poursuivre leur engagement pour des raisons très diverses. Je leur souhaite tout le meilleur pour la suite. Nous aurons le plaisir de partager encore de bons moments ensemble lors de la tenue des bureaux de vote dimanche.

Je remercie également l'ensemble des employés communaux avec lesquels j'ai eu un immense plaisir de travailler, j'ai pu compter sur leur dévouement, leur professionnalisme et leur expérience. J'en profite également pour remercier ce soir, Delphine, secrétaire générale pour sa disponibilité et son travail assidu notamment pour la préparation et le suivi des conseils municipaux.

Merci à vous tous ! »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de complément de subvention relatif à des investigations complémentaires dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Accord unanime de l'assemblée

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 26 février 2020

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 26 février 2020.

Approbation des Comptes Administratifs 2019 et Budgets Primitifs 2020

Monsieur le Maire excuse Madame Florence FAURE, inspectrice des Finances Publiques qui ne peut malheureusement pas être présente à cette séance. Il précise qu'elle a assisté le 24 février dernier à la commission « Finances » qui a travaillé sur cette préparation budgétaire.

Monsieur le Maire remercie cette commission qui a effectué un important travail pendant cette mandature, merci aux extra-municipaux et aux élus pour leur implication.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Margaret Charbonnier est élue Présidente de séance pour le vote des trois comptes administratifs qui seront présentés à cette séance.

✓ BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-319 665,35		-20 503,77		-340 169,12
Fonctionnement	538 318,16	349 759,35	315 932,53		504 491,34
TOTAL I	218 652,81	349 759,35	295 428,76		164 322,22

Les principales réalisations de la commune sur l'exercice 2019 ont été les suivantes :

- Mise aux normes PMR WC 1 ^{er} étage mairie.	1 769€
- Porte entrée maison médicale	3 740€
- Alarme attentat école	6 065€ (subventionné Etat)
- Réfection plancher Eglise	4 050€ (subventionné Région)
- Matériel service technique	2 525€
- Tondeuse pour stade	4 590€
- Modules parcours de santé	4 766€
- Nettoyeur vapeur école	1 175€
- Tables pique-nique Pré Fabre	719€
- Parking SAFI	14 550 €
- Programme annuel voirie	49 692 €
- Grille pluvial Montée du Paradis	3 240€
- Aménagement devant pompiers	4 867€

- Rue des Remparts (hors réseaux)	68 870€
- Acquisition de terrains	3 980€
- Plantations arbres	1 159€
- Solde travaux énergétiques école	40 414€
- Etudes MARPA	11 340€
- Pré Fabre/Mairie	257 220€

Toutes ces réalisations ont été payées sans avoir recours à l'emprunt et sans augmentation des impôts.

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Margaret Charbonnier, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2019 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 de la commune.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2019 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 266 152,73	1 777 336,00	3 043 488,73
Titres de recettes émis (b)	702 310,95	1 612 992,80	2 315 303,75
Réductions de titres (c)		1 284,96	1 284,96
Recettes nettes (d = b - c)	702 310,95	1 611 707,84	2 314 018,79
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 266 152,73	1 777 336,00	3 043 488,73
Mandats émis (f)	722 814,72	1 297 357,28	2 020 172,00
Annulations de mandats (g)		1 581,97	1 581,97
Dépenses nettes (h = f - g)	722 814,72	1 295 775,31	2 018 590,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		315 932,53	295 428,76
(h - d) Déficit	20 503,77		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020.

Compte 001 « Déficit d'investissement antérieur reporté » = 340 169.12 €

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » = 340 169.12 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 164 322.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020.

Cette année encore, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les impôts locaux. Il précise que l'Etat va réévaluer les bases de + 1.2 % entre 2019 et 2020. A taux constant, notre commune percevra des recettes supplémentaires au titre de l'imposition locale basée uniquement sur la revalorisation des bases des contribuables.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux à savoir :

- Taxe d'habitation = 8.47 %
- Taxe foncière bâti = 16.50 %
- Taxe foncière non bâti = 66.42 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus.

Présentation du budget primitif 2020 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 795 147 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 184 317 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

1. Chapitre 20_Etudes

Maîtrise d'œuvre Rue des angles et aménagement Bourgade	11 500,00 €
Schéma directeur DECI (subventionnable 80%)	9 666,00 €
Révision PLU	45 000,00 €
Phase 2 « Conception » projet MARPA	18 900,00 €

2. Chapitre 21_Matériel/mobilier

Banquettes bibliothèque	1 500,00 €
Matériel ST	1 612,00 €
Four cantine	10 000,00 €
Barrière DFCI parcours de santé	1 725,00 €
Micro salle des fêtes	1 090,00 €
Mobiliers de voirie (dont parcours santé)	4 500,00 €

3. Acquisition de terrain

Parcours de santé (acte signé)	7 070,00 €
MARPA	40 000,00 €

4. Chapitre 23 _ Travaux

Rideaux salle des fêtes	5 880,00 €
Travaux plomberie lgt communal	2 168,00 €
Limiteur son salle des fêtes	6 000,00 €
WC publics Place de la République (dossier DETR déposé)	20 757,00 €
Volets 2 ^{ème} étage école élémentaire	3 000,00 €
Travaux menuiseries école	10 000,00 €
Peinture école maternelle	10 000,00 €
Préau école maternelle	14 000,00 €
Chênes verts (renforcement réseaux élec+télécom+EP)	89 876,29 €
Travaux aménagement bourgade + réfection Angles	300 000,00 €
Signalétique au sol	7 608,00 €
Travaux annuels de voirie	60 000,00 €
Peinture volets Mairie	14 000,00 €

A l'approche des échéances électorales, il a été décidé de voter le budget primitif 2020 avant la mise en place de la nouvelle équipe municipale afin de ne pas perdre de temps et d'engager rapidement la poursuite des projets.

Ce budget reprend en grande partie des projets décidés et engagés dès 2019 :

- Peinture volets façade de la mairie (peintre qui a pris du retard)
- Paiements des factures relatives au renforcement des réseaux et éclairage public des Chênes verts (travaux terminés)
- Continuation des études pour le projet MARPA + acquisition terrain
- Parcours de santé (terrain, mobiliers, voirie, aménagements divers....)

Il est également prévu de répondre à une urgence en terme de sécurité ; il s'agit de l'aménagement devant la boulangerie. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Il est également prévu de réaliser des travaux aux écoles afin de pouvoir bénéficier du reliquat de subvention du Conseil Départemental valable jusqu'au 31/12/2020.

Ces dépenses seront équilibrées par des subventions qu'il reste à encaisser des dossiers de 2019 (Pré Fabre, Remparts).

A ce titre, nous avons reçu en décembre dernier, une très bonne nouvelle puisque l'Etat a accepté de financer le projet des façades et du Pré Fabre dans ces arbitrages (2^{NDE} enveloppe DETR). Alors que nous ne devions pas y prétendre, nous avons finalement obtenu 80 000 €, cette somme est ainsi inscrite sur le BP 2020.

Deux projets qui peuvent être subventionnés sont inscrits en dépenses – le WC publics Place de la République et le schéma directeur DECI et les recettes non notifiées sont quant à elles non prévues dans ce budget primitif. Nous pourrions éventuellement prétendre à percevoir des recettes pour un montant total de 10 885 € (4 441 € DETR 25% WC et 6 444€ 80% schéma directeur DECI).

Pour la troisième année consécutive, nous inscrivons une ligne d'emprunt de 100 000 € pour équilibrer la section d'investissement.

Nous espérons encore une fois ne pas avoir à souscrire cet emprunt et financer nos dépenses sur nos fonds propres en fonction de la trésorerie en compte au moment de régler les factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 de la commune.

✓ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019.

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
TAULIGNAN EAU ASSAIT -					
Investissement	147 598,12		23 763,29		171 361,41
Fonctionnement	58 519,99		7 751,48		66 271,47
Sous-Total	206 118,11		31 514,77		237 632,88
TOTAL III	206 118,11		31 514,77		237 632,88
TOTAL I + II + III	206 118,11		31 514,77		237 632,88

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Margaret Charbonnier, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2019 de l'Eau et l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 de l'Eau et l'Assainissement.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2019 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	276 461,60	335 135,00	611 596,60
Titres de recettes émis (b)	110 563,18	274 527,40	385 090,58
Réductions de titres (c)	843,77	7 659,69	8 503,46
Récettes nettes (d = b - c)	109 719,41	266 867,71	376 587,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	276 461,60	335 135,00	611 596,60
Mandats émis (f)	85 956,12	259 960,20	345 916,32
Annulations de mandats (g)		843,97	843,97
Dépenses nettes (h = f - g)	85 956,12	259 116,23	345 072,35
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	23 763,29	7 751,48	31 514,77
(h - d) Déficit			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Eau et Assainissement dressé pour l'exercice 2019 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020 :

Compte 001 « Excédent d'investissement antérieur reporté » = 171 361.41 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 66 271.47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020.

Présentation du budget primitif 2020 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 361 043 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 370 260 €.

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

Chapitre 20_ Etudes = 23 000 € (solde Naldéo + prestation complémentaire)

Chapitre 21 _ Matériel = 21 000 € (compteurs, portable relève, achat terrain)

Chapitre 23 _ Travaux = 295 821€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 du service Eau et Assainissement.

✓ BUDGET MUSEE DE LA SOIE

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019.

Musée de la soie Taulignan				
Investissement				
Fonctionnement	-24 258,71		-13 476,70	-37 735,41
Sous-Total	-24 258,71		-13 476,70	-37 735,41
TOTAL II	-24 258,71		-13 476,70	-37 735,41

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Margaret Charbonnier, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2019 du Musée de la Soie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du Musée de la Soie.

Cette année 2019 est la seconde année où le Musée de la Soie a été ouvert au public seulement 6 mois dans l'année (de avril à septembre) avec deux emplois non accompagnés financièrement par l'Etat. De plus, le contexte économique n'a pas été favorable au secteur du tourisme. Le résultat de l'exercice 2019 s'en est ressenti puisque nous réalisons un déficit assez important alors que les années précédentes nous arrivions à dégager un léger excédent.

Compte tenu de la possibilité d'obtenir de nouveau un contrat aidé, nous aurons désormais à compter du 16 mars 2020 un emploi PEC pour 2 ans maximum sur 26h/semaine qui viendra compléter le poste de Jean-Pierre Métaud.

Ce complément d'heures permettra d'accentuer les actions de communication et de promotion du site dans le but d'augmenter le nombre de visiteurs.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2019 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		95 928,00	95 928,00
Titres de recettes émis (b)		42 217,11	42 217,11
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		42 217,11	42 217,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		95 928,00	95 928,00
Mandats émis (f)		55 693,81	55 693,81
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		55 693,81	55 693,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		13 476,70	13 476,70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Musée de la Soie dressé pour l'exercice 2019 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020 :
Compte 002 « Déficit antérieur reporté » = 13 476.70 €

Le Conseil Municipal, après un vote 14 pour et 2 contre, approuve l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020.

Présentation du budget primitif 2020:

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 105 334 €.

Monsieur le Maire remercie les deux conseillers départementaux du canton de Grignan qui allouent au Musée de la Soie, et ce depuis 2015, une subvention de 3 000 € par an prise sur leur propre enveloppe.

Le Conseil Municipal, après un vote, 14 pour et 2 contre, approuve le budget primitif 2020 du Musée de la Soie.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Exercice 2020

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
Compte tenu du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2020 et précise que les crédits sont ouverts au compte 657362 du budget de l'exercice 2020.

Approbation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que notre commune, dans le cadre de la révision du PLU, doit mettre à jour son schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Cette étude vise à programmer les travaux de réhabilitation de réseaux qui s'avèreront nécessaires afin d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration.

Le dernier schéma d'assainissement qui date de plus de dix ans est trop ancien pour être utilisé pour la révision du PLU, il nous a donc été demandé de le réactualiser.

Le bureau d'études NALDEO a été retenu pour réaliser ce schéma directeur.

Monsieur le Maire précise que les actions définies dans le programme des travaux sont présentes par type de travaux et d'impact sur le fonctionnement de l'assainissement des eaux usées

Par niveau d'urgence :

- **Priorité 1** : actions urgentes permettant de résoudre des problématiques importantes – court terme 2020-2022
OBJECTIFS : élimination des eaux claires parasites de temps sec et curage préventif (secteurs Auzières, Avenue Jacques Moison et Rue de la commune)
Montant estimatif des travaux = 244 500 € HT
- **Priorité 2** : actions ne présentant pas un niveau d'urgence mais permettant de résoudre des problématiques importantes et/ou d'améliorer considérablement le système d'assainissement – moyen terme 2022-2024
OBJECTIFS : élimination des eaux claires parasites de temps sec, accessibilité et test à la fumée (secteurs Route de Montélimar, D24, Grange Rouge)
Montant estimatif des travaux = 197 500 € HT

- **Priorité 3** : actions ne présentant pas un niveau d'urgence et permettant de résoudre des problématiques moindres et/ou d'optimiser le fonctionnement du système d'assainissement-long terme 2024-2026
OBJECTIFS : élimination des eaux claires parasites de temps sec (secteur chênes verts et rue 18 juin)
Montant estimatif des travaux = 63 000 € HT

Abel Rixte rajoute qu'il est primordial de résoudre le problème des eaux claires parasites avant d'envisager la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales et les propositions de travaux, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes les démarches nécessaires à l'entrée en vigueur, la notification et la mise en œuvre de ce schéma, sachant que les réalisations des actions ne pourront être entreprises que lorsque toutes les conditions financières seront réunies et autorise le Maire à consulter pour faire un choix de maître d'œuvre afin d'appliquer les actions approuvées.

Demande de complément de subvention relatif à l'intégration de la DECI dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'adoption du nouveau Règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (Arrêté du 23 février 2017) précise les règles applicables en matière de défense extérieure contre l'incendie et modifie les règles de dimensionnement en vigueur depuis 1951.

Monsieur le Maire précise que la commune s'est engagée depuis début 2017 dans l'élaboration d'un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Compte tenu du lien entre le fonctionnement du dimensionnement des infrastructures d'alimentation en eau potable et les dispositifs de protection de défense incendie, il est opportun de compléter le schéma en cours par une analyse intégrant les mesures de protection contre l'incendie.

Monsieur le Maire indique également que l'élaboration d'un schéma communal de défense incendie en complément au schéma AEP est susceptible d'être financé à hauteur de 80% par le Département de la Drôme et l'Agence de l'Eau.

Vu :

Le code général des collectivités territoriales article R2225-5

Le code des marchés publics

L'arrêté préfectoral du 23 février 2017 relatif au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

La délibération de la commune de Taulignan en date du 21 juillet 2016, décidant de lancer un schéma directeur AEP

La délibération de la commune de Taulignan en date du 27 mars 2017, attribuant au bureau d'études NALDEO la réalisation du schéma AEP,

Considérant :

Que le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie a été publié postérieurement au lancement de l'offre du schéma AEP,

Que la réalisation du schéma directeur AEP par NALDEO est en cours

Que la proposition financière proposée par le bureau d'études NALDEO s'élève à un montant de 8 055 € HT,

Que dans l'hypothèse d'un financement par le département, le montant complémentaire à solliciter est de 8 055 € HT sur la base de 80% du montant de la prestation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition financière de NALDEO d'un montant de 8 055 € HT pour l'élaboration du Schéma Communal de Défense extérieure Contre l'Incendie et l'analyse de son incidence sur le système AEP Communal et autorise le Maire à signer le marché précité et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'aux demandes de subvention.

L'assemblée sollicite le financement complémentaire du Département de la Drôme à hauteur de 80% du montant du marché et précise que cette délibération sera notifiée au trésorier payeur.

Demande de complément de subvention relatif à des investigations complémentaires dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune s'est engagée depuis début 2017 dans l'élaboration d'un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP) qui fait l'objet d'un financement par le Département de la Drôme et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention a été faite sur la base de 62 250 € HT dont :

- 23 750 € HT pour l'étude
- 38 500 € HT pour les travaux connexes à l'étude
 - o 7 500 € HT pour pose de compteurs généraux,
 - o 15 000 € HT pour pose de vannes de sectionnement,
 - o 16 000 € HT pour réparation de fuites.

Au cours de la séance du 3 juillet 2017, la commission permanente du conseil départemental n'a accordé une subvention que sur 46 250 € HT de dépense subventionnable, la part des dépenses de 16 000 € HT pour la réparation des fuites n'a pas été retenue.

Monsieur le Maire indique également que l'étude en cours a réalisé des investigations et a mis en évidence des fuites notables sur le réseau et préconise pour la finalisation de l'étude :

- des travaux complémentaires (travaux connexes)
- et des investigations complémentaires pour localiser les fuites et proposé ainsi un programme de travaux permettant la réduction de fuites ainsi localisées.

La réalisation de ces études complémentaires nécessite un financement de :

- 42 000 € HT pour les travaux complémentaires nécessaires à la campagne de recherche de fuites
- 11 975 € HT pour étude complémentaire après travaux complémentaires

Vu

Le code général des collectivités territoriales article R2225-5,

Le code de la commande publique,

La délibération de la commune de Taulignan en date du 21 juillet 2016, décidant de lancer un schéma directeur AEP,

La délibération de la commune de Taulignan en date du 27 mars 2017, attribuant au bureau d'études NALDEO la réalisation du schéma AEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le financement complémentaire du Département de la Drôme et précise que cette délibération sera notifiée au trésorier payeur.

Droits de préemption urbains

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur le dossier de déclaration de cession d'un fonds de commerce suivant : SARL AUX SALAMANDRES - Bar restaurant Place de la Résistance et sur les dossiers suivants : AX n°136/141/143 et AD n°57

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30

Le Maire,

Jean-Louis MARTIN



